

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FORESTIER EN ROUMANIE

PAR

T. POPOVICI

Prof. ing., Chef de la Chaire d'Aménagement
et de Topographie de l'Institut Polytechnique
de Brasov (Roumanie)

Conditionnant le progrès de l'économie et de la culture, l'enseignement supérieur s'est fortement développé en Roumanie depuis la deuxième guerre mondiale: 15 centres universitaires, 183 facultés, 13 200 enseignants et 136 000 étudiants en 1966-1967, contre 4 centres universitaires, 33 facultés, 2 194 enseignants et 26 489 étudiants en 1938-1939. Dans cet ensemble, l'enseignement supérieur forestier est représenté aujourd'hui à Brasov par 2 facultés avec 107 enseignants et 1 705 étudiants, contre 25 enseignants et 400 étudiants en 1938-1939.

1° *Aperçu sur l'évolution historique.*

La première ébauche d'enseignement forestier en Roumanie date d'il y a environ 150 ans: création d'une Ecole Forestière à Sibiu, dirigée par le sylviculteur français SAINT-GUILLEAUME.

En 1831, fut fondée à Bucarest une Ecole Spéciale d'Agriculture Appliquée qui comprenait aussi un cours de sylviculture. En 1851, fut créé un service des forêts de la Valachie; trois sylviculteurs français, REICHMOND, REICHHOMME et PATRAS, l'organisèrent et formèrent, en outre, 15 sylviculteurs roumains dans le cadre d'une école forestière. L'un de ceux-ci, Mihai RIMNICEANU, vint compléter ses études à l'Ecole de Nancy en 1857. Celui-ci, à son retour de France, obtint en 1860 la réouverture de l'Ecole de Sylviculture de Bucarest qui avait entre temps cessé son activité. Mais, 3 ans après, l'école ferma à nouveau ses portes en raison d'économies budgétaires.

Depuis 1863 jusqu'en 1894, l'enseignement forestier rencontre de grandes difficultés, en fonctionnant tantôt combiné à l'enseignement agricole, tantôt d'une façon indépendante. Puis en 1894, on ouvre à Branesti, à 20 kilomètres de Bucarest, une Ecole Spéciale

de Sylviculture dont les études durent 2 ans pour la partie théorique et 18 mois pour la partie pratique. A partir de cette date, l'enseignement forestier se trouve définitivement séparé de l'enseignement agricole.

Pendant toute cette période, de nombreux sylviculteurs roumains ont poursuivi leurs études à Nancy ou dans d'autres institutions étrangères (jusqu'à 1905, 81 élèves roumains ont ainsi suivi les cours de Nancy en presque 50 ans).

En 1923, l'enseignement forestier est rattaché à l'Ecole Polytechnique de Bucarest.

En 1948, la réforme de l'enseignement, qui constitue une réalisation importante du régime de démocratie populaire, conduit à la création de 2 instituts de sylviculture (l'un à Cîmpulung en Moldavie, l'autre à Brasov en Transylvanie) de même qu'un institut pour l'exploitation et l'industrie du bois à Bucarest.

En 1952, fut créé un Institut des rideaux boisés et amélioration forestière à Bucarest. En 1953, les 4 facultés à tendance forestière furent réunies à Brasov sous le nom d'Institut Forestier.

Enfin, en 1956, l'Institut Forestier et l'Institut de Mécanique de Brasov furent réunis, formant un Institut Polytechnique qui fonctionne aujourd'hui avec 4 facultés :

- Faculté de Mécanique.
- Faculté de Sylviculture.
- Faculté de l'Industrie du Bois.
- Faculté de Technologie de la Construction des Machines.

2° Organisation de l'enseignement.

Les 2 facultés à tendance forestière sont organisées en sections ou en groupes spécialisés :

- La faculté de Sylviculture, comprenant :
 - une section de sylviculture,
 - une section d'exploitation et transport forestier.
- La faculté des Industries du Bois, comprenant :
 - un groupe de spécialisation « produits semi-finis »,
 - un groupe de spécialisation « produits finis ».

La durée des études est de 5 années, les sections ou groupes spécialisés débutant au cours de la 3^e, respectivement de la 4^e année.

L'admission dans les facultés se fait sur concours auxquels peuvent se présenter les candidats possédant le diplôme du baccalauréat ou d'autres diplômes considérés comme équivalents.

Dans le cadre d'un Institut d'Enseignement supérieur, la cellule de base est la chaire. Dirigée par un professeur, elle groupe un personnel de compétence variée (enseignants, techniciens, etc...) travaillant dans le cadre de quelques disciplines voisines. Elle a une base matérielle qui lui est propre (bibliothèque, laboratoire, etc...). La chaire permet d'organiser et de coordonner toute l'activité didactique, éducative et scientifique du personnel qui la compose. C'est dans son sein qu'on élabore les programmes d'études, les projets scientifiques, etc...

Dans la faculté de Sylviculture, existent 6 chaires de spécialité forestière :

- Botanique et protection des forêts.
- Sylviculture.
- Boisements et amélioration des terres dégradées.
- Aménagement et topographie.
- Transport forestier.
- Exploitations forestières.

Dans la faculté des Industries du Bois fonctionnent 2 chaires de spécialité :

- Technologie du bois.
- Industrialisation mécanique du bois.

3° Contenu de l'enseignement.

Le premier semestre de chaque année commence le 1^{er} octobre; il est suivi par une session d'examens de 3 semaines puis par 2 semaines de vacances. Le deuxième semestre s'achève par une session d'examens de 4 semaines. Il est suivi par une activité pratique de 4 semaines, puis par les vacances d'été. Les étudiants qui n'ont pas réussi à passer tous leurs examens au cours des sessions de janvier et juin peuvent se présenter à la session de septembre. Ceux qui auraient échoué à nouveau recommencent leur année ou, à défaut d'aptitude, sont exclus de la faculté.

La planification de l'enseignement est assurée grâce à des plans d'enseignement et à des programmes d'études qui sont proposés par les Conseils scientifiques des facultés et qui sont approuvés par le Ministère de l'Enseignement. Sont ainsi prévus le volume et le contenu des différents enseignements, leur chronologie, la durée respective des cours, projets, travaux, etc...

La totalité des heures d'enseignement par semaine ne dépasse pas 30 à 32 heures, de façon à laisser une place suffisante au travail personnel. En dehors des cours purement techniques, le nécessaire est fait pour assurer la formation sociale et politique des étudiants

et pour leur apprendre une langue étrangère (Allemand, Anglais, Français ou Russe).

L'enseignement proprement dit comprend des cours faits par les professeurs, maîtres de conférences ou chefs de travaux, des séminaires, des travaux de laboratoire, des projets qui sont dirigés par les assistants ou par les chefs de travaux.

Enfin, au cours du dixième semestre de séjour à la faculté, les étudiants doivent élaborer un projet qui précède l'attribution du diplôme.

4° *Activité scientifique.*

La recherche scientifique est un autre aspect très important du travail fait à l'Institut d'enseignement supérieur. L'activité scientifique, à laquelle sont consacrés environ 50 % des efforts du personnel universitaire, est une garantie de la qualité de l'enseignement. Cette activité scientifique est dirigée, coordonnée et contrôlée par le Conseil National de la Recherche Scientifique. Elle est soumise à la planification de perspective et annuelle.

Une forme spéciale de l'activité scientifique est l'initiation de certains étudiants particulièrement intéressés aux travaux de recherche. A ce titre, un « cercle » fonctionne auprès de chaque chaire. Chaque thème de recherche est confié à un groupe d'étudiants dirigé par un ou deux enseignants. Les travaux ainsi élaborés peuvent être publiés et constituent souvent le point de départ d'un projet en vue du diplôme.

Bien entendu, l'activité scientifique comprend aussi la mise au point des cours, des manuels ou des traités spécialisés. La grande majorité des disciplines forestières est déjà dotée d'ouvrages rédigés par le personnel universitaire, et on prévoit la rédaction intégrale des cours figurant dans cet enseignement avant 1970.

Il faut enfin noter que c'est à la faculté de sylviculture que revient exclusivement le droit d'organiser le doctorat. Ce doctorat peut se référer à plusieurs spécialités rattachées à la sylviculture. La faculté des industries du bois a les mêmes prérogatives pour ce qui la concerne.

5° *Personnel enseignant.*

Il existe cinq grades dans l'enseignement supérieur : professeur, maître de conférences, chef de travaux, assistant, préparateur. Le professeur et le maître de conférences sont chargés de la présentation des cours. Le chef de travaux peut avoir des obligations mixtes (cours et travaux pratiques). L'assistant s'occupe uniquement des travaux pratiques et le préparateur apporte son aide dans le déroulement des diverses formes d'enseignement.

Les professeurs et maîtres de conférences doivent faire de 5 à 6 heures de cours par semaine, le reste de leur temps étant employé à des activités scientifiques, méthodiques ou éducatives.

Ces postes sont attribués par concours. Pour participer à ce concours, les candidats doivent posséder certains titres scientifiques et faire preuve d'une activité scientifique remarquable dans la spécialité pour laquelle ils concourent. Les titres et les travaux scientifiques des candidats sont analysés par une commission spéciale. Le Conseil Scientifique de l'Institut désigne par vote secret la personne qui lui paraît la mieux indiquée, ce choix étant ensuite confirmé par le Ministère de l'Enseignement.

Le personnel universitaire ayant les grades de professeur ou de maître de conférences et les titres de docteur ou docteur-docent reçoit une rémunération supplémentaire qui s'ajoute mensuellement au traitement inhérent à la fonction.

6° *Les étudiants.*

Les étudiants des différentes facultés ou sections sont répartis par groupe de 15 à 20. Le « groupe d'étudiants » représente l'unité d'organisation pour l'ensemble de l'enseignement. Parfois ce groupe est réduit en sous-groupes pour certaines formes d'enseignement d'application.

Plus de 60 % des étudiants roumains reçoivent une bourse d'Etat qui leur garantit logement et nourriture gratuits. Tous les étudiants sont exempts de frais scolaires et ont droit à l'assistance médicale gratuite, à l'accès gratuit aux bibliothèques universitaires et d'Etat, etc...

Ils peuvent fréquenter les foyers culturels et les centres sportifs, organisés dans les centres universitaires.

Les facultés forestières roumaines accueillent aussi des étudiants étrangers. Plus de cent étudiants, appartenant à différents pays, ont ainsi travaillé en Roumanie de 1950 à 1966.

A leur sortie de faculté, on assure à tous les jeunes ingénieurs des places dans les spécialités respectives selon l'ordre du classement à l'examen d'Etat et en considérant aussi les intérêts personnels justifiés. En principe, on conçoit que les trois premières années, il est nécessaire que les ingénieurs soient employés dans les unités économiques de production et pas dans les administrations centrales, les instituts de recherches scientifiques ou les écoles techniques et professionnelles. Les éléments les plus valeureux sont retenus dès le commencement pour l'enseignement supérieur.

Les ingénieurs qui ont suivi la section de sylviculture peuvent opter pour des places dans les domaines des aménagements ou de

l'administration des forêts; ceux qui ont suivi la section d'exploitation et transport forestiers ont la possibilité de choisir des places de direction dans les organismes d'exploitation des forêts, de conception des projets, ou de construction des installations de transport dans les diverses institutions spécialisées.

Les diplômés de la faculté des Industries du Bois peuvent choisir des places qui conduisent à la direction des processus de production dans les fabriques monoprofilées (pour le sciage, les feuilles de placage, les contreplaqués, les panneaux lattés, les panneaux de copeaux, les plaques de fibres de bois, les parquets, les meubles, les allumettes, les embarcations sportives, les emballages en bois, les instruments de musique, etc...) ou dans les grands complexes de l'industrie du bois, qui englobent 4 à 10 fabriques.

7° *Moyens matériels.*

Le développement de l'enseignement forestier supérieur et des recherches en matière forestière n'a pu être accompli qu'en mettant en œuvre des moyens matériels et financiers extrêmement importants.

Aujourd'hui, la faculté de sylviculture possède 19 laboratoires aménagés et la faculté des industries du bois 9.

En outre, des surfaces forestières importantes dans le canton de Brasov ont été affectées à la faculté de sylviculture pour que puissent y être accomplies les recherches forestières et les applications d'ordre didactique. La documentation scientifique des étudiants et du personnel enseignant est assurée grâce à une bibliothèque comportant 50 000 volumes et un grand nombre de revues forestières.

Le logement et la nourriture des étudiants sont assurés par un complexe social moderne qui comprend 7 foyers d'une capacité d'environ 2 500 places et une cantine où 3 000 personnes peuvent prendre leur repas.



Tels sont l'organisation et le contenu de l'enseignement forestier supérieur en Roumanie. Il faut, en terminant, insister sur deux aspects essentiels :

En premier lieu, il paraît utile de signaler l'étroite collaboration qui s'est établie entre l'enseignement et les unités de gestion.

Ensuite, un effort particulier a été fait pour établir des contacts avec les autres institutions scientifiques et les autres établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Ces contacts peuvent s'établir

soit par des visites réciproques des universitaires, par des échanges d'étudiants, soit par des échanges de travaux et d'informations scientifiques.

Par le développement continu de ces liaisons, les chercheurs et les enseignants forestiers roumains expriment leur puissant désir de contribuer à l'œuvre de connaissance, de rapprochement et de collaboration entre les peuples et de l'élévation du niveau de vie de l'humanité.
